



Présidente : Maryvonne Mateu  
7 ter rue Gabriel Vervant  
91090 Lisses  
01 60 86 92 92 / 06 89 35 34 93  
[maryvonne.mateu@gmail.com](mailto:maryvonne.mateu@gmail.com)

et



Corbeil-Essonnes-Environnement (CEE)  
Association déclarée N° W912.001630, créée en 1983  
13, rue du 14 juillet - Corbeil Essonnes  
<http://www.confluence-91.org> et <http://www.corbeil-essonnes-environnement.org>  
courriel : confluence91@gmail.com

Le 25 mai 2013

Objet : Aménagements à Corbeil  
Rue de la Papeterie

Monsieur Jean-Pierre Bechter  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Seine-Essonne,  
Maire de Corbeil-Essonnes.  
Rond-Point de la demi-Lune  
91830 Le Coudray-Montceaux

Copie *Monsieur le Préfet de l'Essonne*  
*Monsieur le Président du Conseil Général*

PJ : Dossier photographique

Monsieur le Maire,

La Fédération pour les circulations douces en Essonne partage avec la CEE et les autres associations adhérentes à la FCDE l'objectif de promouvoir les déplacements non motorisés. Elle milite auprès des élus et des techniciens pour qu'ils apportent à leurs usagers sécurité et confort par des aménagements de voirie, lisibles, conformes aux prescriptions du Code de la route et respectueux des obligations qu'impose la Loi handicap.

Le non-respect de ces obligations dans votre projet du Bd Kennedy à Corbeil-Essonnes nous avait amenés à intervenir auprès de vous en mars 2011, avec les conséquences que vous connaissez.

Nous étions en droit d'espérer que la CASE abandonnerait dans ses autres projets, l'idée de créer sur les trottoirs des espaces partagés piétons-cyclistes illégaux, en fait toujours réalisés aux dépens des usagers les plus faibles. C'est pourtant encore à ce type d'aménagements que vos techniciens ont recouru à Corbeil-Essonnes, rue de la Papeterie dont les travaux ont été réceptionnés fin mars 2013.

L'association Corbeil-Essonnes-Environnement et la Fédération pour les Circulations douces en Essonne, dont elle est adhérente, ont le regret de vous présenter, par la présente, un recours gracieux portant sur la mise en conformité, conformément aux recommandations du CERTU, de l'aménagement de la rue de la Papeterie à Corbeil-Essonnes avec la Loi handicap et le Code de la route.

.../...

Elles demandent plus précisément :

1- L'enlèvement de tous les panneaux C115 et C116 (début et fin de voie verte).

2- En cas d'installation d'une piste réglementaire jouxtant le trottoir, le renforcement de la ligne de séparation piétons-cyclistes pour la rendre repérable et détectable, et son prolongement jusqu'aux intersections.

3- La création aux intersections d'abaissés de trottoir pour traversée des cyclistes en parallèle des passages piétons.

4- Le déplacement ou la suppression des mobiliers trop encombrants ne laissant pas la largeur légale de 1m 40 côté piétons.

5- La correction d'un certain nombre d'anomalies d'accessibilité repérées : obstacles, dévers de trottoirs excessifs sans raison, dévers de places de stationnement handicap, etc.

**Nos associations, comme elles l'ont démontré dans l'aménagement du boulevard Kennedy, restent à votre disposition pour rechercher des solutions adaptées au site.**

Espérant que vous accepterez de reprendre cet aménagement dans le respect des piétons et des personnes en situation de handicap, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire nos respectueuses salutations.

Maryvonne MATEU  
Présidente de la FCDE



Pierre Michel  
Vice-Président de CEE

